

 <p>le 24 juin 2005</p>	<h1 style="color: red;">Spécial</h1> <h1 style="color: red;">Veilleur de Nuit</h1>	<p>Gagner</p>  <p>c'est possible</p>
--	--	---

*La CGT s'insurge contre les pratiques de la Direction envers les veilleurs de nuit des foyers du Département Hébergement-Habitat.*

### Que dit la Convention Collective (annexe 5) ?

*"Les veilleurs de nuit, non impliqués par la surveillance des personnes, sont chargés du gardiennage, de la prévention en matière de sécurité et d'incendie et de la surveillance des bâtiments et installations".*

Que peut-on ajouter de plus ? Rien ! Le descriptif des tâches relatives à la fonction de veilleur de nuit est suffisamment clair et précis pour ne rien ajouter.

### Que fait la Direction ?

Elle utilise les veilleurs de nuit pour de multiples tâches, bien éloignées du descriptif conventionnel : lingerie, entretien, nettoyage,... Elle reconnaît par la-même le manque d'effectifs en journée, en obligeant les veilleurs à faire la nuit ce qui n'a pas pu être fait le jour. Bref, on leur demande d'être des responsables, des soignants et des éducateurs, et de surveiller les murs.

De plus, elle embauche prioritairement, à temps partiel imposé, des salariés en situation de précarité (personnes seules en chômage de longue durée avec enfants à charges par exemple) en exploitant leur détresse et leur fragilité sociale pour leur faire exécuter tout et n'importe quoi.

### A force de jouer avec le feu, on finit par se brûler les doigts...

Aux salariés qui se risquent à demander une formation à l'utilisation des extincteurs, la Direction répond qu'elle n'a pas d'argent pour ça. No comment ! Elle en a bien pour autres choses : séminaires, voitures de fonction, transaction en tout genre, etc, etc...

Comment peut-on prétendre d'un coté, que la mission première de l'Association est la prise en charge des personnes en qualité et en sécurité, et d'un autre coté, avoir recours à des salariés qui n'ont reçu aucune formation pour travailler au contact de personnes handicapées et aucune formation pour garantir leur sécurité physique ?

Bref, une fois de plus la Direction nous tient son perpétuel double langage.

**La CGT dénonce l'irresponsabilité de la Direction et revendique :**

- l'application stricte de la Convention Collective,
- pour les recrutements futurs : l'embauche de salariés formés aux tâches relatives à la sécurité des biens et des personnes,
- pour les salariés en cours d'emploi : l'envoi en formation qualifiante des salariés non qualifiés leur permettant ainsi d'acquérir une qualification (les nouveaux dispositifs relatifs à la formation professionnelle le permettent).

**Il en va de la sécurité des résidents et de la dignité des salariés.**

**Avec la CGT,  
pour mes revendications, pour mes droits**

**Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :**  
CGT Papillons Blancs - 23 allée Gluck - 68200 MULHOUSE  
Tél : 03.89.42.63.11 - E-Mail : [cgt.pb68@free.fr](mailto:cgt.pb68@free.fr)  
<http://cgt.pb68.free.fr> - mot de passe "cgt"